

FICHE D'IDENTITE DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

TITRE DE LA QUALIFICATION : : ANIMATEUR (TRICE) D'EQUIPE AUTONOME DE PRODUCTION

I. OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION :

Le titulaire de la qualification anime un groupe d'opérateurs, généralement sous la responsabilité d'un agent de maîtrise, en mettant en œuvre des connaissances et des savoir-faire techniques dans le domaine de la production.

Les missions ou activités susceptibles de lui être confiées peuvent être, à titre d'exemples non exhaustifs :

- animer un groupe d'opérateurs intervenant dans sa zone de responsabilité (module),
- agir avec eux de façon autonome pour atteindre les objectifs,
- assurer, dans un cadre fixé, les relations avec les fonctions supports.

Cette mission s'exerce en particulier dans trois domaines :

- assurer la production en qualité et en quantité
- améliorer en permanence le fonctionnement de son équipe ou module
- favoriser la cohésion du groupe.

Elle s'appuie sur une présence permanente sur le terrain, une réactivité immédiate en cas d'anomalie pour garantir la qualité, au juste nécessaire, en veillant au respect du fonctionnement nominal et des règles Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement.

Cette qualification peut être utile ou indispensable dans l'exercice de plusieurs métiers, à titre d'exemple : moniteur, pilote, animateur, ...

Pour cela, le (la) titulaire de la qualification doit être capable de :

1. Ordonner et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production ;
2. Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production ;
3. S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage;
4. Veiller à l'application des procédures, notamment Qualité Sécurité Environnement, pour son secteur ;
5. Evaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur ;

6. Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production ;
7. Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration ;
8. Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions ;
9. Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur ;
10. Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement ;
11. Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur.

II. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et/ou mesurables, avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
1 - Ordonnancer et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production	A partir de l'ensemble des documents de production et procédures mis à sa disposition (ordres de fabrication, gammes, modes opératoires, ...)	Les ordres de fabrication sont compris et correctement mis en œuvre	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		Les sous-plannings de production de son secteur sont organisés et gérés de manière pertinente (identification des chemins critiques, priorités prises en compte, vérification des ressources de production et des approvisionnements, ajustement charge capacité, ...)	
		La disponibilité des équipements est vérifiée	
2 - Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production	A partir des données de fonctionnement de l'équipe autonome de production, relatives aux compétences et à l'absentéisme	Les compétences des membres de son équipe sont prises en compte	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		Le suivi quotidien de l'absentéisme de l'équipe est assuré	
		L'effectif est réparti sur les postes de travail de manière pertinente si nécessaire, par exemple en fonction d'urgences ou d'incidents, une demande de ressources (MO) est effectuée	
3 - S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage	Conformément aux instructions, sur la base des modes opératoires de contrôle	Les moyens de mesure et de contrôle définis dans les modes opératoires sont disponibles	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		La réalisation de l'étalonnage est vérifiée	

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et/ou mesurables, avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
4 - Veiller à l'application des procédures notamment Qualité Sécurité Environnement pour son secteur	Conformément aux dispositions de l'entreprise	Les règles en vigueur dans son secteur sont connues et comprises	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		Une information claire et précise de ces règles est faite aux membres de l'équipe	
		L'application par les opérateurs est vérifiée, le cas échéant, les besoins en formation sont remontés	
5 - Evaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur	Sur l'ensemble des postes du secteur	Les caractéristiques des postes du secteur sont connues et leurs modes de fonctionnement sont maîtrisés	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		L'évaluation des performances est pertinente (ex. référence aux indicateurs, méthode de suivi de délai, conditions d'utilisation, ...)	
6 - Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production	Conformément aux exigences du système de gestion de production	L'enregistrement des quantités produites, des non-conformités, des taux de rebuts, de l'absentéisme, des pannes machines, des mesures MSP, est vérifié ou effectué directement	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise
		Les tableaux de bord du secteur sont mis à jour.	

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et/ou mesurables, avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
7 - Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration	Au moins dans deux domaines, l'un technique, l'autre organisationnel	Les dysfonctionnements sont identifiés et analysés en utilisant les méthodes et outils d'analyse les plus adaptés au contexte (descriptifs existants, recueils des avis, synthèse des solutions, risques coûts -délais -sécurité- environnement, ...)	Présentation de projets ou activités réalisés en milieu professionnel dans le cadre d'un rapport d'activité, et avis de l'entreprise
		Les solutions proposées sont réalisables techniquement	
		Les argumentaires écrits et oraux sont suffisamment clairs pour donner au responsable les éléments de prise de décision	
		Une alerte est faite en cas de dérive importante	
8 – Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions	A partir d'un plan d'action validé	Les membres de l'équipe sont informés des modifications prévues	Présentation de projets ou activités réalisés en milieu professionnel dans le cadre d'un rapport d'activité, et avis de l'entreprise
		Les actions qui lui sont attribuées dans le cadre du plan d'action sont mises en place	
		Les effets de ces actions sont analysés et évalués par rapport aux objectifs. Les dérives sont signalées	
9 - Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur	Sur la base d'au moins deux indicateurs	Les éléments quantifiés et qualifiés nécessaires à la compréhension des indicateurs et des dysfonctionnements sont transmis	Présentation de projets ou activités réalisés en milieu professionnel dans le cadre d'un rapport d'activité, et avis de l'entreprise
		Tout élément relatif à la gestion RH du secteur (besoins en formation, suivi d'absentéisme, ...) est fourni à sa hiérarchie	

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et/ou mesurables, avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
10 - Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement	A partir d'une information générale ou d'un projet précis	Les tableaux de bords sont commentés de manière pertinente auprès des membres de son équipe, ceux –ci sont informés des modifications organisationnelles concernant l'équipe L'intégration des nouveaux embauchés ou travailleurs intérimaires dans son secteur est organisée La formation au poste de travail est réalisée	Présentation de projets ou activités réalisés en milieu professionnel dans le cadre d'un rapport d'activité, et avis de l'entreprise
11 - Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur	Dans le cadre des consignes générales qui lui sont données	L'organisation de l'entreprise est suffisamment connue et appréhendée Le cas échéant, un diagnostic du besoin d'intervention d'un service support est réalisé (maintenance, informatique,...) Si nécessaire, un contact est pris avec les îlots ou unités voisins dans le cadre d'une relation clients-fournisseurs (flux-ordonnancement-ruptures-priorités, ...)	Evaluation en situation professionnelle réelle ou à partir d'une situation reconstituée, et avis de l'entreprise

III. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat* soit déclaré admissible par le jury paritaire de délibération, l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV. MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le certificat de qualification paritaire de la métallurgie implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise -ou à défaut le candidat (validation d'acquis, demandeurs d'emploi, ...)- définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités qui seront mises en œuvre, en fonction du contexte, parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

IV.2-1 Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

IV.2-2 Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle :

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- Une observation en situation réelle de travail
- Des questionnements par une commission d'évaluation avec apports d'éléments de preuve par le candidat.

** le terme générique « candidat » est utilisé dans la présente fiche pour désigner indifféremment un candidat ou une candidate*

b) Evaluation en situation professionnelle reconstituée :

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle type d'entreprise. Cette évaluation s'appuie sur :

- Une restitution écrite ou orale du candidat
- Des questionnements par une commission d'évaluation

c) Présentation des projets ou activités en milieu professionnel dans le cadre d'un rapport d'activité

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de démontrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de la conduite de projets ou activités. La présentation devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel, ...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.